



## Les avantages d'une adhésion au Cecogir

	BIC ou BA			
	IR		IS	
	EI et EIRL	Société de personnes et groupements assimilés	Société unipersonnelle (associé personne physique) à responsabilité limitée EIRL, EURL, EARL, SELARL	Sociétés pluri-associés
<b>Adhésion possible</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Sécurité fiscale renforcée	OUI	OUI	OUI	OUI
Dispense de pénalités fiscales des nouveaux adhérents	OUI	OUI	OUI	NC
Non majoration de 1,25	OUI	OUI	NC	NC
Déduction intégrale du salaire du conjoint salarié dans l'entreprise	OUI	OUI (1)	NC	NC
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité 915€	OUI (2)	NON sauf GAEC	NC	NC
Réduction délais de reprise de 3 à 2 ans en matière d'IR/IS/TVA	NON (3)	NON (3)	NON (3)	NC
Dossier de gestion et de prévention économique	OUI	OUI	OUI	OUI
Statistiques professionnelles	OUI	OUI	OUI	OUI
Formation et information	OUI	OUI	OUI	OUI
Observatoire de la TPE	OUI	OUI	OUI	OUI
La vie des entreprises (revue trimestrielle)	OUI	OUI	OUI	OUI

NC : Non Concerné

(1) : Sauf si le conjoint est également associé

(2) : Réservé aux entreprises ayant opté pour un régime réel BIC ou BA, et dont le chiffre d'affaires annuel reste inférieur aux limites du régime micro-BIC (selon la nature de l'activité négoce/prestataire) ou du forfait agricole.

(3) : Avantage supprimé pour les exercices clos à compter du 01/01/2015

[www.cecogir.fr](http://www.cecogir.fr)